

# CONCOURS «ST-SÉNATEURS »

Règlement de participation (le « **Règlement** »)

## 1. CONCOURS ET DURÉE DU CONCOURS

Le Concours « **ST-SÉNATEURS** » (le « **Concours** ») est tenu par Les Rôtisseries St-Hubert Ltée (l'« **Organisateur** »). Le Concours débute le mardi 2 février 2021 à 11 h 00 min 01 sec heure de l'Est (HE) et se termine le dimanche 28 mars 2021 à 23 h 59 min 59 sec HE (la « **Durée du Concours** »). L'horloge utilisée par l'Organisateur sera l'horloge officielle pour déterminer la date et l'heure de la réception d'une Participation (telle que définie ci-dessous).

## 2. ADMISSIBILITÉ

Les personnes admissibles à participer à ce Concours sont celles qui répondent aux critères suivants au moment de leur participation au Concours : elles sont des résidentes légales au Canada et ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence (le « **Participant** » ou collectivement, les « **Participants** »).

Sont exclus les employés, dirigeants, administrateurs, actionnaires, agents, représentants ou mandataires de l'Organisateur ainsi que ceux de ses filiales, compagnies liées, franchisés, compagnies affiliées, agences de publicité et de promotion et fournisseurs de prix ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, sœurs, frères, enfants), conjoint légal ou de fait, et tous les individus avec lesquels ces personnes sont domiciliées, que ces personnes aient ou non un lien de parenté entre elles.

## 3. COMMENT PARTICIPER

Pour s'inscrire au Concours, le Participant doit aller sur le site Internet : [www.st-hubert.com/st-senateurs](http://www.st-hubert.com/st-senateurs) (le « **Site du Concours** »). Le Participant devra ensuite suivre les étapes suivantes pour s'inscrire au Concours :

- a) Il y a deux (2) façons d'obtenir une Participation au Concours. Pendant la Durée du Concours, le Participant doit :
    - procéder à un achat de produits St-Hubert en succursale, au comptoir pour emporter ou bien à la livraison auprès d'une des Rôtisseries St-Hubert Participantes (**Annexe A**) (« **Achat** »). Ensuite, le Participant devra soumettre dans son inscription au Concours la facture de son Achat et(ou) une photo : (i) de la boîte St-Hubert St-Sénateur correspondant à son Achat, ou (ii) de son repas correspondant à son Achat, ou (iii) de lui-même ou d'elle-même chez St-Hubert (la « **Photo** »). La Photo ne doit contenir que la photo ou l'image du Participant (la photo ne doit pas contenir l'image d'une autre personne) et elle doit respecter les conditions prévues aux présentes;
- OU**
- dans l'espace réservé à cet effet sur le Site du Concours, expliquer en cent (100) mots son intérêt envers le Concours et l'Organisateur. Le texte soumis doit être original (non copié)

et ne violer aucune loi applicable, incluant, les lois applicables en matière de propriété intellectuelle. Un Participant ne peut soumettre plus d'une fois le même texte;

- b) Le Participant doit remplir tous les champs obligatoires du formulaire de participation, dont entre autres, son prénom, nom de famille, date de naissance, numéro de téléphone, adresse courriel, ville, province, code postal et Rôtisserie St-Hubert Participante où l'Achat a été effectué, puis confirmer avoir lu et accepté les conditions et le Règlement du Concours;
- c) En participant au Concours, le Participant accepte de se conformer au présent Règlement et à la Politique de vie privée de l'Organisateur;
- d) En cliquant sur « soumettre », le Participant obtiendra une (1) participation au Concours pour le Tirage en cours (une « **Participation** »). Maximum d'une (1) Participation par Jour par personne (un « **Jour** » est un jour calendrier standard).

Pour obtenir une (1) Participation supplémentaire, le Participant aura la possibilité de s'inscrire à l'infolettre de l'Organisateur. Cette Participation additionnelle ne peut être exercée qu'une seule fois pendant la Durée du Concours par le Participant et ce, peu importe l'adresse courriel utilisée.

**LIMITE : (i) maximum d'une (1) Participation par Jour pendant la Durée du Concours par Participant, pour un total de cinquante-cinq (55) Participations; et (ii) maximum d'une (1) Participation supplémentaire pour un abonnement à l'infolettre de l'Organisateur par Participant pendant toute la Durée du Concours. Chaque Participation est valide pour le Tirage en cours seulement.**

Le Participant doit soumettre chaque Participation personnellement. Le Participant peut seulement utiliser une (1) adresse courriel relativement à ce Concours. Les Participations reproduites mécaniquement, falsifiées ou altérées sont nulles. L'Organisateur n'est pas responsable des Participations perdues, retardées, non livrées ou invalides, lesquelles seront disqualifiées. Toutes les Participations deviennent la propriété exclusive de l'Organisateur, elles ne vous seront pas retournées.

Toute tentative par un Participant de se procurer plus que le nombre de Participations déterminé, en utilisant plusieurs adresses courriel, comptes de réseaux sociaux, identités, enregistrements, identifiants de connexion, ou toute autre méthode résultera en l'annulation des Participations du Participant et ce dernier pourra être disqualifié à la seule discrétion de l'Organisateur. L'utilisation de tout système automatisé (notamment, mais sans s'y limiter, les Participations soumises au moyen de robots, de scripts, de macro-commandes ou d'un autre service automatisé) pour participer est interdite et entraînera la disqualification du Participant. Advenant une contestation de l'identité d'une personne qui a soumis une Participation, le titulaire de compte autorisé de l'adresse courriel sera présumé être le Participant. Le « titulaire de compte autorisé » est la personne assignée à l'adresse courriel par le fournisseur d'accès Internet, le fournisseur de service en ligne ou l'organisme responsable de l'assignation du compte pour

l'adresse courriel. Les Participants sélectionnés pourraient avoir à fournir une preuve attestant qu'ils sont les titulaires autorisés d'un compte donné.

#### **4. LE TEXTE ET LA PHOTO**

En soumettant votre Participation en envoyant un texte et/ou une Photo (le « **Contenu du Participant** »), vous acceptez les conditions et modalités suivantes.

Une fois que vous avez soumis le Contenu du Participant, vous accordez à l'Organisateur, ses compagnies liées et leurs agents promotionnels respectifs, une licence sans restriction, mondiale, perpétuelle, irrévocable, non exclusive, cessible, gratuite et sans royauté pour accéder au Contenu du Participant, l'utiliser, le distribuer, l'exécuter, le reproduire, l'afficher, le publier, le présenter, le transmettre, le modifier, l'éditer, le reformater, le traduire, en créer des œuvres dérivées ou accorder des sous-licences relatives à ce Contenu du Participant, et ce, pour exercer tout autre droit exclusif associé à un tel Contenu du Participant, sur tout type de support ou de média, connu maintenant ou développé dans le futur, et ce, pour toutes les fins, y compris, mais sans y être limité, pour les fins marketing et promotionnelles reliées à l'Organisateur et aux autres parties intéressées (collectivement, les « **Droits Consentis** »). Pour plus de clarté, les Droits Consentis peuvent être exercés par l'Organisateur, mais vous accordez également par les présentes aux Sénateurs et aux autres parties intéressées tous ces mêmes Droits Consentis ainsi que tout autre droit accordé conformément aux présentes en ce qui a trait au Contenu du Participant. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, et aux fins de certitude, vous reconnaissez et acceptez expressément que les Droits Consentis comprennent les droits suivants :

- a) le droit d'utiliser le Contenu du Participant (incluant votre Photo), en tout ou en partie, dans tout média, y compris sans s'y limiter, les médias diffuseurs (par exemple, la télévision, la radio et sur le web), et sous toute forme et pour toute fin, notamment en utilisant votre image (Photo) ou une représentation de vous-même sous forme imprimée, comme pour les fins de campagnes publicitaires et de marketing qui pourraient impliquer l'utilisation du Contenu du Participant dans le cadre de matériel promotionnel, panneaux d'affichage, tableaux de pointage, panneaux de la bande d'une patinoire, brochures, messages publicitaires à la télévision ou à la radio, publicités imprimées, vidéos promotionnelles, d'affichage en ligne sur des sites internet ou sur des médias sociaux ainsi que sur des environnements et activations interactifs; et
- b) le droit d'utiliser votre nom et vos attributs physiques (dans tout format) à l'égard du Contenu du Participant ou dans le cadre de celui-ci.

**EN D'AUTRES MOTS, EN SOUMETTANT LE CONTENU DU PARTICIPANT (INCLUANT VOTRE PHOTO), VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE LE CONTENU DU PARTICIPANT PEUT ÊTRE UTILISÉ À TOUTES FINS ET VU PAR LE PUBLIC.**

Vous renoncez par les présentes à l'exercice de tous les droits moraux que vous pourriez détenir sur le Contenu du Participant et garantissez que vous avez obtenu tous les droits, titres et intérêts et les

renonciations nécessaires de droits moraux de toute autre personne qui pourrait tenter de faire valoir des droits quant au Contenu du Participant ou à l'utilisation autorisée du Contenu du Participant.

Vous reconnaissez et acceptez que le Contenu du Participant peut être utilisé, aussi souvent et longtemps qu'approprié.

Vous reconnaissez et acceptez que vous ne recevrez aucun paiement, royauté ou aucune autre considération pour l'utilisation du Contenu du Participant.

Vous attestez que le Contenu du Participant a été créé par vous et qu'il est authentique, qu'il ne fait référence à aucune personne ou entité (autre que vous et l'Organisateur) ni ne la dépeint sans son consentement exprès, qu'il ne viole aucun droit d'auteur, marque de commerce, droit à la vie privée, droit de publicité ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou droit de toute personne ou entité (autre que vous), qu'il a été créé de façon légale et sécuritaire et qu'il vous appartient.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, vous attestez que le Contenu du Participant (ou toute composante y étant reliée) incluant votre Photo ne contient aucun élément qui : (i) enfreint, détourne ou viole un brevet, un droit d'auteur, une marque de commerce, un secret commercial, les droits moraux ou tout autre droit de propriété intellectuelle, ou les droits de publicité ou de protection de la vie privée appartenant à un tiers; (ii) viole ou encourage tout comportement qui violerait toute loi ou tout règlement applicable ou qui entraînerait une responsabilité civile ou légale; (iii) est frauduleux, faux, trompeur ou mensonger; (iv) est diffamatoire, obscène, pornographique, vulgaire ou offensif; (v) favorise la discrimination, le fanatisme, le racisme, la haine, le harcèlement, ou la violence contre un individu ou un groupe (qui comprend, sans s'y restreindre, ce qui suit : la race, le sexe, la croyance, l'origine ethnique, l'appartenance religieuse, le statut familial, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, ou la langue); (vi) est violent ou qui menace ou favorise la violence ou des actions menaçantes envers toute autre personne; (vii) encourage des activités ou des substances illégales ou néfastes; (viii) renferme de l'information ou du contenu affichant les noms, les images, toute ressemblance, des voix ou autre facteur d'identification d'une tierce personne (vivante ou morte), comme des noms personnels, des adresses électroniques ou des adresses postales, incluant sans s'y limiter, ceux de célébrités, ou autres personnalités publiques, vivantes ou mortes; (ix) utilise des marques, des logos, des noms de commerce ou des indicateurs de source appartenant à des tierces parties; ou (x) à la seule discrétion de l'Organisateur, répond à au moins un des points suivants : insulte, attaque, harcèle, intimide, menace, dégrade ou se fait passer pour un autre; renferme un « discours haineux » visant un individu ou un groupe en fonction des membres de certaines catégories; vise les mineurs; ou favorise les produits ou services interdits aux mineurs, ou ces derniers sont jugés dangereux ou inappropriés; renferme du contenu pour adulte, y compris de la nudité, des descriptions de personnes dans des positions explicites ou suggestives, ou des activités qui sont excessivement suggestives ou sexuellement provocantes; renferme du contenu qui est choquant, sensationnel ou irrespectueux, ou qui affiche une violence excessive; est autrement obscène, offensif ou inapproprié; ou offre un lien ou favorise un site Web; ou autrement met à la disposition toute publicité

non sollicitée ou non autorisée, présentation commerciale, matériel promotionnel, courrier poubelle, pourriel, opération pyramidale ou toute autre forme de sollicitation.

Vous comprenez que l'Organisateur peut, sans toutefois en avoir l'obligation, passer en revue le Contenu du Participant soumis et refuser d'afficher, modifier ou retirer le Contenu du Participant et ainsi, éliminer la Participation en lien avec le Contenu du Participant.

## 5. LES PRIX

Il y aura huit (8) Prix disponibles à être gagnés dans le cadre du Concours. Chaque Prix est un ensemble cadeau comprenant les éléments suivants :

- un (1) téléviseur intelligent 55 pouces Samsung Crystal 4K d'une valeur approximative de six cents dollars (600\$) ;
- une (1) carte-cadeau de l'Organisateur d'une valeur de deux cents dollars (200\$) ;
- deux (2) chandails à l'effigie de l'équipe des Sénateurs, ayant une valeur approximative totale de trois cent quatre-vingts dollars (380\$);
- deux (2) chandails à capuche à l'effigie de l'équipe des Sénateurs, ayant une valeur approximative totale de cent soixante-quatre dollars (164\$); et
- deux (2) chapeaux à l'effigie de l'équipe des Sénateurs d'une valeur approximative totale de cinquante dollars (50\$) ;

(ensemble, ces éléments constituent un « **Prix** »).

La valeur approximative de chaque Prix est de mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars (1 394\$). La valeur totale des Prix disponibles dans le cadre du Concours est de onze mille cent cinquante-deux dollars (11 152\$). La valeur au détail approximative des Prix est en devise canadienne et inclut le montant de taxes applicables TPS et TVQ.

Un Participant peut gagner un maximum d'un (1) Prix pendant la Durée du Concours. En aucun cas, un plus grand nombre de Prix que celui énoncé au présent Règlement ne sera octroyé.

Un Prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent Règlement et ne pourra, en aucun cas, être en totalité ou en partie transféré à une autre personne. Le Gagnant n'aura pas droit à la différence, s'il y a lieu, entre la valeur approximative du Prix et la valeur réelle. Si une portion d'un Prix n'est pas utilisée, en tout ou en partie, aucune compensation monétaire ne sera remise.

En tout temps et pour quelque motif que ce soit, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer en tout ou en partie un Prix tel qu'il est décrit au présent Règlement par un prix de même nature et de valeur équivalente ou supérieure, ou, à son entière discrétion, d'attribuer la valeur monétaire du Prix (ou d'une composante d'un Prix) indiquée au présent Règlement. Le Prix sera choisi par l'Organisateur à sa seule discrétion et pourra différer des photos utilisées dans le matériel publicitaire ou promotionnel. La garantie standard du fabricant s'applique au Prix.

SAMSUNG est une marque enregistrée appartenant à Samsung Electronics Co., Ltd. et demeurant leur propriété exclusive. L'Organisateur n'est pas affilié à Samsung Electronics Co., Ltd. De plus, Samsung Electronics Co., Ltd., ses sociétés mères, filiales et établissements et autres entités d'exploitation n'ont pas autorisé, commandité ou appuyé ce Concours.

## 6. TIRAGE

Il y aura huit (8) tirages pendant la Durée du Concours, chacun un « Tirage » ou collectivement, les « Tirages », se déroulant une fois par semaine selon le « Calendrier des Tirages » ci-dessous. Pour chaque Tirage, les Participations doivent être soumises avant la « Date de fermeture » à 23 h 59 min 59 sec HE.

Chaque Tirage aura lieu vers 12 h 00 HE à chaque « Date de Tirage », aux bureaux de l'agence Cri Communication Inc., faisant affaires sous le nom de Cri Agence, situés au 85 rue St-Paul Ouest, Bureau 120, Montréal (Québec) H2Y 3V4.

Lors de chaque Tirage, une (1) Participation sera sélectionnée au hasard parmi toutes les Participations admissibles reçues avant la Date de fermeture du Tirage, pour un total de huit (8) Participations sélectionnées pendant la Durée du Concours. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre de Participations éligibles reçues à la Date de fermeture de chaque Tirage.

| CALENDRIER DES TIRAGES |                 |
|------------------------|-----------------|
| DATE DE FERMETURE      | DATE DU TIRAGE  |
| 7 février 2021         | 10 février 2021 |
| 14 février 2021        | 17 février 2021 |
| 21 février 2021        | 24 février 2021 |
| 28 février 2021        | 3 mars 2021     |
| 7 mars 2021            | 10 mars 2021    |
| 14 mars 2021           | 17 mars 2021    |
| 21 mars 2021           | 24 mars 2021    |
| 28 mars 2021           | 31 mars 2021    |

## 7. ATTRIBUTION DES PRIX

L'Organisateur contactera le Participant sélectionné lors d'un Tirage dans les vingt-quatre (24) heures suivant le Tirage, par courriel ou par téléphone (information fournie au moment de l'inscription).

Le Participant sélectionné devra ensuite contacter l'Organisateur au plus tard dans les quarante-huit (48) heures de l'avis de l'Organisateur susmentionné selon les instructions données par l'Organisateur.

Dans l'éventualité où l'Organisateur n'arriverait pas à contacter le Participant sélectionné ou si ce dernier ne revient pas vers l'Organisateur pour quelque raison que ce soit dans le délai susmentionné, l'Organisateur se réserve le droit, à sa discrétion, de procéder à un autre tirage parmi toutes les Participations admissibles reçues pour le Tirage afin de tenter d'attribuer le Prix à un autre Participant, qui sera sujet à disqualification de la même manière. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix, autrement que conformément au présent Règlement.

Pour être déclaré gagnant (le « **Gagnant** »), le Participant sélectionné doit satisfaire aux critères d'admissibilité du Concours, se conformer au présent Règlement et il doit aussi :

- a) Signer une « **Déclaration d'exonération de responsabilité** » relativement au Prix et confirmer avoir pris connaissance du présent Règlement et s'engager à s'y conformer. Cette déclaration doit être retournée à l'Organisateur dans les quarante-huit (48) heures suivant son envoi au Participant sélectionné ou dans un délai autrement prévu par l'Organisateur;
- b) Répondre correctement, sans aucune assistance, mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique administrée à un moment mutuellement acceptable par téléphone; et
- c) Sur demande de l'Organisateur, le cas échéant, fournir une pièce d'identité avec une photographie.

Si le Participant sélectionné ne peut satisfaire à toutes ces conditions, il ne pourra pas être déclaré Gagnant d'un Prix et l'Organisateur appliquera la procédure pour resélectionner un Participant, qui pourra être disqualifié de la même manière. Les Déclarations d'exonération de responsabilité sont sujettes à vérification par l'Organisateur. Toute déclaration d'exonération de responsabilité qui est, selon le cas, incomplète, illisible ou transmise en retard pourrait être rejetée.

Le Gagnant recevra le Prix par la poste à l'adresse inscrite sur la Déclaration d'exonération de responsabilité, dans les (20) jours ouvrables suivant la réception de la Déclaration d'exonération de responsabilité par l'Organisateur.

Le Prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent Règlement et ne pourra, en aucun cas, être en totalité ou en partie transféré à une autre personne, substituée par un autre prix ou être échangé contre de l'argent, sous réserve de ce qui est expressément prévu au présent Règlement.

En tout temps et pour quelque motif que ce soit, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer un Prix tel qu'il est décrit au présent Règlement, en tout ou en partie, par un prix de même nature et de valeur équivalente ou supérieure, ou, à son entière discrétion, d'attribuer la valeur monétaire du Prix ou d'une partie du Prix indiquée au présent Règlement.

**8. CONDITIONS GÉNÉRALES Renseignements personnels.** L'Organisateur et ses agents autorisés recueilleront, utiliseront et divulgueront les renseignements personnels fournis par les Participants lors de leur Participation au Concours pour gérer et administrer le Concours et l'octroi des Prix. Chacun des Gagnants autorise l'Organisateur à utiliser son nom, sa photographie, sa ville, sa voix, ses images et/ou déclarations relativement à son Prix à des fins publicitaires dans tout média connu maintenant ou qui sera développé à l'avenir, incluant sur Internet, à tout moment, à perpétuité, et ce, sans aucune forme de rémunération ou d'avis.

La possibilité de recevoir d'autres communications relativement aux produits, concours et autres offres promotionnelles de l'Organisateur peut être offerte par l'Organisateur. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce Concours ne sera envoyée au Participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti, sous réserve de ce qui est prévu par les lois applicables.

Veuillez vous référer à la « **Politique de protection de la vie privée de l'Organisateur** » pour plus d'informations sur la façon dont vos données personnelles sont gérées : <http://www.st-hubert.com/pied-de-page/confidentialite.fr.html>.

**8.2 Déroulement du Concours et disqualification.** L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler le bulletin de participation d'un Participant ou de disqualifier un Participant du présent Concours et/ou de l'exclure de tout autre Concours ou promotion future tenue par l'Organisateur 1) s'il fait défaut de respecter chacune des conditions du présent Règlement; 2) s'il participe ou tente de participer au présent Concours en utilisant un moyen contraire au présent Règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres Participants; ou 3) s'il est soupçonné d'avoir i) trafiqué directement ou indirectement le déroulement du Concours, ii) fait une fausse déclaration relativement à sa participation, ou iii) enfreint le présent Règlement. Dans ce cas, l'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'effectuer un nouveau tirage parmi les Participations admissibles reçues pour un Tirage, selon les mêmes conditions.

Toute tentative visant à endommager délibérément toute composante liée à la participation ou à l'administration du Concours ou à saboter le déroulement légitime du Concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur se réserve le droit de livrer le Participant ou toute autre personne liée, directement ou indirectement, aux autorités judiciaires compétentes et d'obtenir réparation en vertu de la loi.

Les décisions de l'Organisateur relativement à tout aspect du Concours sont définitives. Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales en vigueur. L'invalidité ou l'inopposabilité de l'une des dispositions du présent Règlement n'a aucune incidence sur la validité ou l'opposabilité de toute autre disposition contenue aux présentes. Si une disposition du Règlement est jugée non valide ou autrement inapplicable, le présent Règlement demeurera en vigueur et devra être interprété comme si la disposition non applicable ne faisait pas partie des présentes. Les titres de paragraphes sont utilisés à des fins de référence seulement et ne doivent pas influencer sur l'interprétation du Règlement.

**8.3 Limitation de responsabilité.** En participant au Concours, les Participants acceptent de libérer de toute obligation et responsabilité l'Organisateur, Les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue nationale de hockey et les équipes qui en font partie, NHL Entreprises Canada L.P., et leurs filiales, compagnies affiliées, agences de publicité, détenteurs de licence, franchisés, partenaires, détaillants, distributeurs et tous les autres intervenants liés au Concours ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires** ») en raison de la participation au Concours du Participant ou d'une tentative de participer au Concours, incluant, mais sans s'y limiter :

- En participant au Concours, les Participants acceptent de libérer les Bénéficiaires de toute obligation et responsabilité à l'égard de tout dommage ou perte causés par tout problème ou défectuosité techniques susceptibles de perturber le Concours ou le déroulement de celui-ci, et découlant notamment, mais sans s'y limiter, du mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, de la perte ou à l'absence de communication réseau ou de toute transmission ou téléchargement défaillant, incomplet ou effacé par tout ordinateur ou tout réseau. L'Organisateur ne garantit d'aucune façon que toutes les composantes liées à la participation et à l'administration du Concours, incluant le site Internet du Concours ou tout site y étant lié, le cas échéant, seront accessibles ou fonctionnelles sans interruption pendant la Durée du Concours ou qu'elles seront exemptes de toute erreur. L'utilisation de toute composante liée à la participation et à l'administration du Concours se fait au propre risque du Participant. En participant au Concours, les Participants acceptent de libérer les Bénéficiaires de toute responsabilité à

l'égard des erreurs humaines, typographiques, techniques ou informatiques, des erreurs d'impression ou de réseau qui peuvent survenir dans le cadre de l'administration du Concours, du téléchargement, du décompte des voix ou du traitement des bulletins de participation, de l'annonce des Prix ou dans les documents liés au Concours ;

- En participant au Concours, les Participants acceptent de libérer les Bénéficiaires de tout(e) réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit, découlant ou liée à la participation ou à la tentative de participer au Concours, incluant, mais sans s'y limiter, pour les bulletins de participation, les courriels de participation sans achat ou les déclarations d'exonération de responsabilité perdues, incomplètes, transmises en retard ou mal acheminées ;
- En acceptant un Prix, chaque Gagnant dégage les Bénéficiaires de toute responsabilité, de toute obligation, de toute réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou liée à l'acceptation et/ou à l'utilisation du Prix, incluant, sans s'y limiter, toute blessure, mort ou dommage aux biens ou perte de biens. Chaque Gagnant reconnaît qu'à compter de la remise du Prix, les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs de services et de produits composant le Prix, dans les limites du droit applicable.

En tant que Participant, vous déchargez et octroyez une quittance perpétuelle aux Bénéficiaires de toute action, cause d'action ou réclamation présente ou à venir que vous avez ou pouvez avoir découlant de toute cause, raison ou élément que ce soit lié à l'utilisation du Contenu du Participant.

**8.4 Modification du Concours.** L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, et ce sans préavis ni obligation, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours comme prévu dans le présent Règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec (la « Régie »), si requise.

**8.5 Fin de la participation au Concours.** Sans limiter la généralité de ce qui précède, si le Concours, ou toute partie du Concours, ne peut se dérouler comme prévu pour toute raison, y compris sans s'y limiter, en raison d'un virus ou d'un bogue informatique, d'un traficage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'erreurs de programmation ou de défaillances techniques, qui selon l'Organisateur, à son entière discrétion, corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le déroulement normal du Concours, l'Organisateur peut, à son entière discrétion, sujette seulement à l'approbation de la Régie pour les résidents du Québec, annuler toute Participation suspecte, et : (a) mettre fin au Concours, ou à toute partie du Concours; (b) modifier ou interrompre le Concours, ou toute partie du Concours, pour corriger le problème, puis remettre le Concours, ou toute partie du Concours, en vigueur d'une façon qui respecte mieux l'esprit du présent Règlement et/ou; (c) décerner les prix parmi les Participations admissibles conformes reçues avant la découverte du problème, conformément aux critères de sélection des gagnants stipulés aux présentes.

**8.6 Langue.** En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du Règlement, si une telle version existe, la version française prévaudra.

**8.7 Résidents du Québec seulement :** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour aider les parties à le régler.

**ANNEXE A -LISTE DES RÔTISSERIES ST-HUBERT PARTICIPANTES**

| Succursale        | Adresse                          | Ville                 | Code Postal | Province |
|-------------------|----------------------------------|-----------------------|-------------|----------|
| HULL              | 225, boul. Maisonneuve           | Gatineau              | J8X 4C4     | QC       |
| OTTAWA ST-LAURENT | 1754, boul. St-Laurent           | Ottawa                | K1G 1A2     | ON       |
| GATINEAU          | 357, boul. Maloney<br>Ouest      | Gatineau              | J8P 3W1     | QC       |
| AYLMER            | 181, rue Principale              | Gatineau              | J9H 6A6     | QC       |
| GLOUCESTER        | 2484, boul. St-Joseph            | Ottawa                | K1C 1G1     | ON       |
| ROCKLAND          | 9071, County Road 17             | Clarence-<br>Rockland | K4K 0B2     | ON       |
| HUNT-CLUB OTTAWA  | 4010, Riverside Drive            | Ottawa                | K1V 2E8     | ON       |
| BUCKINGHAM        | 97, rue Georges                  | Gatineau              | J8M 1A2     | QC       |
| CASSELMAN         | 16 Industrial                    | Casselman             | K0A 1M0     | ON       |
| MANIWAKI          | 100 Rue Principale S<br>Suite 24 | Maniwaki              | J9E 3L4     | QC       |